

partie 1

# Vue d'ensemble

— De nombreux indicateurs permettent de mesurer les pressions induites par nos modes de vie sur les écosystèmes et les réponses apportées pour y remédier. Certaines données révèlent une amélioration de la situation au niveau national : augmentation du taux de recyclage, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. À l'inverse, la situation environnementale demeure préoccupante dans les domaines de la biodiversité, de l'artificialisation des sols et du changement climatique. Prévenir ou réparer les dégradations et dommages environnementaux engendrent des coûts. Des moyens financiers sont ainsi mis en œuvre par l'ensemble des agents économiques.



**Les activités humaines et économiques exercent de multiples pressions sur les différentes composantes de l'environnement pouvant aller jusqu'à la forte dégradation des écosystèmes (perte de biodiversité, pollution de l'air et de l'eau...). Face aux défis induits par les atteintes portées à l'environnement, de nombreuses mesures et actions sont mises en place pour éviter, réduire ou compenser les dommages causés. Si les progrès sont notables dans certains domaines (amélioration de la qualité de l'eau et de l'air par exemple), la situation demeure préoccupante pour d'autres : les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne diminuent pas et la biodiversité continue à disparaître à un rythme inédit.**

**Face à ces enjeux, les Français sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales et, en particulier, au changement climatique et à la pollution de l'air. À l'image de leurs préoccupations, leurs actions en faveur de l'environnement sont nombreuses, notamment autour de la gestion des déchets et des consommations énergétiques au sein de leurs logements.**

**Enfin, au niveau économique, le développement des compétences et des activités de l'économie verte concourt également à mettre en avant la préservation de l'environnement dans les différents modes de production ou secteurs d'activité.**

De nombreux indicateurs physiques et monétaires en lien avec l'environnement, élaborés par les différents organismes statistiques, permettent de mesurer les efforts financiers, de quantifier les pratiques environnementales des citoyens ou les engagements pris par les acteurs publics et privés pour préserver l'environnement et diminuer les pressions exercées par les activités humaines sur les écosystèmes. La mise à disposition de l'ensemble de ces indicateurs s'inscrit dans un cadre réglementaire international édifié au cours des 25 dernières années. La convention d'Aarhus notamment, signée le 25 juin 1998, vise à améliorer l'accès du public à l'information environnementale et à favoriser sa participation à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement. La diffusion des statistiques régies par les règlements européens, en particulier le règlement européen n° 691/2011, est également un axe participant à cette diffusion de clés de lecture pour alimenter le débat public. Les comptes économiques de l'environnement, tels que développés et rassemblés à l'échelle de l'Union européenne (UE), abordent la fiscalité environnementale, les dépenses de protection de l'environnement et l'emploi nécessaire à la production de

biens et services favorables à l'environnement (les « éco-activités »). Les indicateurs issus des comptes physiques (émissions dans l'air par exemple), mais aussi des comptes d'énergie, de matières ou de l'eau, contribuent à l'atteinte de ce même objectif.

### DES MODES DE VIE CONSOMMATEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES...

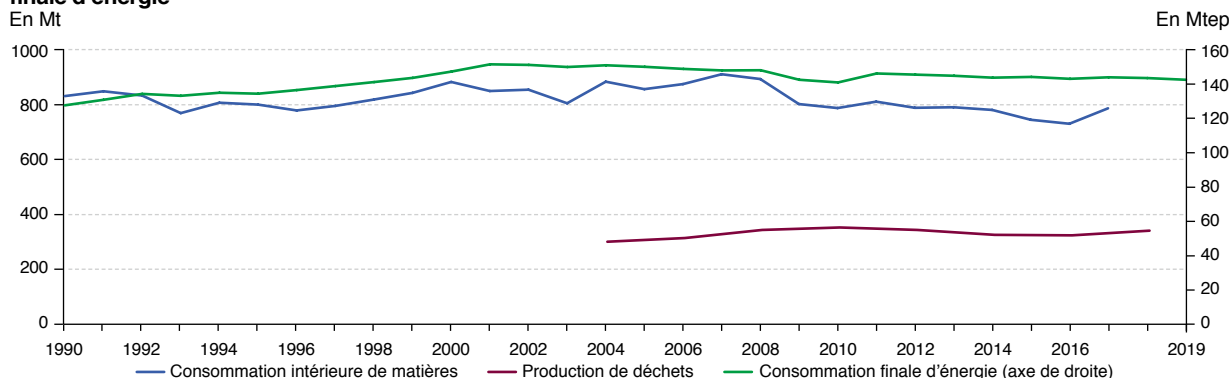
Afin de satisfaire les besoins en biens et services de la population, des matières premières sont extraites du territoire national.

En 2017, la consommation intérieure apparente de matières de la France s'élève ainsi à 783 millions de tonnes (Mt). Cette consommation est inférieure à celle observée dix ans auparavant (910 Mt en 2007), la crise économique de 2008 ayant notamment eu un impact durable sur le secteur de la construction (graviers, sables, granulats), consommateur à lui seul de 50 % des prélèvements de matières.

En parallèle, la France a produit 342 Mt de déchets en 2018 (contre 355 Mt en 2010), dont 70 % proviennent du secteur de la construction (déchets minéraux). Tous déchets confondus, 65 % ont été recyclés (recyclage matière et organique). Si le taux de recyclage demeure très variable selon les déchets considérés, une meilleure valorisation matière des déchets s'observe toutefois sur le long terme, au travers notamment d'une augmentation de la réutilisation des déchets de construction ou d'une amélioration du traitement des déchets ménagers et assimilés (tri, compostage, valorisation énergétique, etc.).

La production de biens et services ainsi que les modes de vie (logement, transport, loisirs, etc.) induisent des consommations d'énergie par les différents acteurs économiques. En 2019, la consommation finale d'énergie (corrigée des variations climatiques) s'élève à 142 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). À l'instar de la consommation de matières ou de la production de déchets, cette consommation d'énergie est en légère baisse, notamment du fait d'une moindre consommation dans l'industrie (graphique 1). En parallèle, la part des énergies renouvelables a progressé de plus de 5 points entre 2009 et 2019 et représente 17,2 % de la consommation finale brute d'énergie. Cette part doit toutefois encore augmenter pour atteindre l'objectif de 23 % fixé à la France par l'UE à l'horizon 2020 (33 % en 2030).

**Graphique 1 : évolution comparée de la consommation intérieure de matières, production de déchets et de consommation finale d'énergie**



Source : SDES, 2020

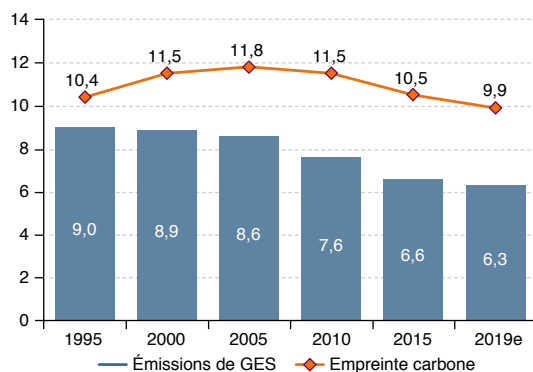
## La notion d'« empreinte »

L'accentuation de la mondialisation de la production et de la diffusion des biens et services modifie, d'un point de vue géographique, la responsabilité des populations quant aux pressions qu'elles exercent sur l'environnement (émissions polluantes) et les ressources naturelles (extraction). Dans ce contexte, les indicateurs dits « d'empreinte environnementale de la consommation » visent à appréhender de façon globale les pressions des activités économiques à l'échelle planétaire. Pour une population donnée, ils comptabilisent l'ensemble des pressions induites par sa consommation de biens et services, que ces derniers soient produits dans le pays concerné ou importés.

**L'empreinte carbone** intègre les émissions directes de gaz à effet de serre des ménages (logements, voitures), celles de la production intérieure, mais également celles associées aux produits importés, destinés à satisfaire la demande finale intérieure. Ces émissions associées aux importations représentent un peu plus de la moitié de l'empreinte carbone. Après avoir augmenté entre 1995 et 2005, l'empreinte carbone amorce une décroissance depuis le début des années 2010, mais à un rythme plus lent que celui observé pour les émissions intérieures de GES (*graphique 2*).

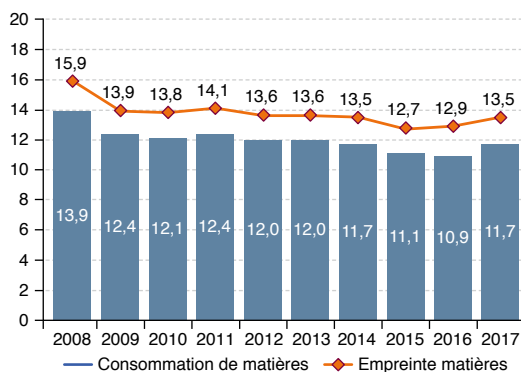
**L'empreinte matières** procède du même raisonnement en intégrant l'ensemble des matières premières utilisées durant le processus de production et de transport pour répondre à la demande intérieure finale. Avec cet indicateur, la consommation de matières de la France est supérieure d'environ 16 % (*graphique 3*).

**Graphique 2 : évolution comparée de l'empreinte carbone et des émissions de GES par personne**  
En tonnes/habitant



Note : e = estimation.  
Source : SDES, 2020

**Graphique 3 : évolution comparée de la consommation de matières et de l'empreinte matières par personne**  
En tonnes/habitant



Source : SDES, 2020

Face aux enjeux de consommation de matières et de production de déchets, les actions s'inscrivant dans les principes de l'économie circulaire apparaissent comme une réponse possible pour les acteurs publics et privés. En effet,

les sept piliers de l'économie circulaire<sup>1</sup> visent à permettre une meilleure utilisation des ressources naturelles, à tous les stades de vie d'un produit.

<sup>1</sup> Extraction/exploitation et achats durables, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et recyclage des déchets.

## partie 1 : vue d'ensemble

### ... QUI INDUISENT DE FORTS IMPACTS SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Les opérations de prélèvements de ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non, et leurs utilisations par l'ensemble des acteurs économiques (du citoyen aux entreprises en passant par les acteurs publics) peuvent affecter les écosystèmes.

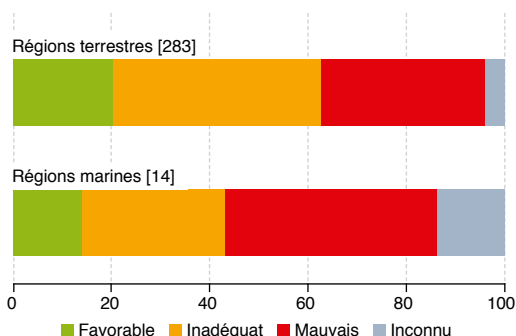
#### La biodiversité sous pression

Avec près de 20 000 espèces endémiques présentes sur ses territoires, la France héberge 10 % de la biodiversité mondiale, notamment en outre-mer. En France, comme ailleurs dans le monde, la biodiversité aquatique et terrestre est confrontée à de multiples pressions : pollution, destruction des habitats naturels, pratiques agricoles intensives, changement climatique, espèces invasives, surexploitation des ressources, etc. Par exemple, 330 000 hectares ont été artificialisés en métropole entre 2012 et 2018. Conséquences de cette situation, en 2020, 17 % des espèces classées en liste rouge nationale sont éteintes ou menacées et seulement 20 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état favorable sur la période 2013-2018 (graphique 4).

Face à ces pressions et menaces, de nombreuses initiatives sont engagées à tous les niveaux pour préserver ce patrimoine naturel, dont le bon état est primordial pour garantir le bien-être et la santé de tous. Les stratégies de création des aires protégées y contribuent. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 23,9 % du territoire est couvert par un dispositif de protection. L'ambition est de porter à 30 % la part du territoire français couvert par un dispositif de protection, dont 10 % en protection forte à l'horizon 2022 (1,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Les moyens financiers alloués par l'ensemble des acteurs en faveur de la biodiversité sont également en hausse et atteignent plus de 2,4 milliards d'euros (Md€) en 2018. La préservation de la biodiversité figure dorénavant parmi les plus fortes préoccupations des Français, dans l'ensemble des préoccupations environnementales.

#### Graphique 4 : état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur la période 2013-2018

En %



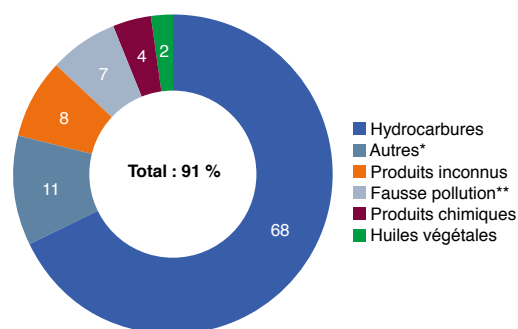
Notes : régions terrestres : régions alpine, continentale, atlantique et méditerranéenne ; régions marines : régions atlantique et méditerranéenne ; le nombre entre crochets indique le nombre d'évaluations réalisées entre 2013 et 2018 ; tous types d'habitat confondus.  
Champ : France métropolitaine.  
Source : Rapportage DHFF, UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), janvier 2020 (version définitive). Traitements : SDES

### Des milieux littoraux et aquatiques mieux protégés, mais toujours fragiles

Les activités humaines, agricoles ou industrielles engendrent également des pressions sur les milieux littoraux et aquatiques. L'artificialisation des sols en zone côtière (30 % du territoire est artificialisé à moins de 500 m du rivage, contre 8 % entre 5 et 10 km), les activités et usages de la mer (sports nautiques, extraction de granulats marins) ou des milieux aquatiques (rejets des surplus induits par la fertilisation des cultures) peuvent altérer ces milieux naturels. Les pollutions en mer, très majoritairement dues aux pollutions aux hydrocarbures, peuvent également dégrader les milieux littoraux et aquatiques (graphique 5). Depuis 2006, le nombre de pollutions constatées diminue sensiblement suite à un durcissement de la législation. Entre 2013 et 2015, la qualité de l'ensemble des masses d'eau côtières s'est également légèrement améliorée (+ 1 point) : 51 % de ces masses d'eau présentent ainsi un bon ou très bon état écologique. La situation est cependant moins favorable dans les estuaires et les lagunes, où seulement 30 % de ces masses d'eau sont dans un bon ou un très bon état écologique. Hors milieu littoral, seules 44 % des masses d'eau superficielles affichent un bon état écologique en 2015.

#### Graphique 5 : répartition des types de pollutions constatées en 2015

En % du total



\*Conteneurs, ordures ménagères, débris végétaux ; \*\*éléments naturels confondus avec des arrivages de pétrole.  
Champ : eaux métropolitaines et d'outre-mer.  
Source : Cedre. Traitements : Cerema et SDES

Certains territoires littoraux sont également exposés aux phénomènes d'érosions côtières et d'autres à la submersion marine. Pour juguler cette pression, les outils d'urbanisme et de planification sont nombreux en bord de mer et les niveaux de protection des espaces naturels sont également plus forts, en partie grâce aux actions menées par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

L'adoption de plans d'aide aux agriculteurs, les actions mises en œuvre dans les zones vulnérables et les mesures visant à mieux valoriser les effluents d'élevage (modernisation des bâtiments, plans d'épandage) ont contribué à diminuer l'utilisation d'engrais minéraux azotés. Entre 1972 et 2017, l'utilisation des engrais phosphatés a ainsi été divisée par quatre, pour atteindre 7,3 kg par hectare fertilisable en 2017. D'importants investissements ont par ailleurs été réalisés pour la rénovation des stations d'épuration urbaines.

Ces mises aux normes, conjuguées à l'interdiction des phosphates dans les lessives, ont été rapidement suivies d'effets : les teneurs en phosphates ont été divisées par deux dans les cours d'eau en quinze ans.

En conséquence, les dépenses d'assainissement des eaux usées et de dépollution de l'eau, supportées par les ménages, les entreprises et les administrations publiques, sont importantes. Avec un total de plus de 15 Md€ en 2018, elles représentent l'un des principaux postes de dépenses de protection de l'environnement en France.

### **Un nécessaire renforcement des mesures de protection et d'utilisation des sols**

L'artificialisation, l'extraction de matières premières, l'intensification des pratiques agricoles, l'imperméabilisation, les contaminations diffuses dues aux rejets de polluants atmosphériques sont autant de menaces pouvant compromettre les services écosystémiques que les sols rendent en matière de préservation de la biodiversité ou de stockage de carbone. Par ailleurs, les sols perdent chaque année en moyenne 1,5 tonne de terre par hectare en raison du ruissellement des eaux. Souvent aggravée par l'intensification de l'agriculture, le surpâturage, la déforestation ou l'imperméabilisation, l'érosion perturbe également la biodiversité du sol, diminue les rendements, dégrade la qualité de l'eau et peut générer des coulées de boues. Des techniques de conservation du sol, telles que l'absence de labour (47 % de la surface en grandes cultures), limitent ces impacts. Cependant, elles favorisent le tassement du sol, la prolifération de mauvaises herbes et des insectes ravageurs, impliquant un ajustement des rotations des cultures pour mieux gérer ces phénomènes.

À ces pressions se cumulent des pollutions dues à une activité humaine actuelle ou ancienne. Ainsi, en 2018, près de 6 800 sites et sols pollués ou potentiellement pollués étaient

recensés en France. Des mesures sont prises pour répertorier et suivre l'évolution des sites faisant l'objet d'actions de surveillance ou de réhabilitation. En 2018, 2,3 Md€, soit près de 4,5 % de la dépense de protection de l'environnement, sont destinés à des actions de prévention et de réhabilitation des sols et des eaux : prévention des infiltrations polluantes, dépollution, mesure et surveillance de l'état du milieu et protection des sols contre l'érosion et autres dégradations physiques.

### **Baisse des rejets de polluants dans l'atmosphère et des émissions de gaz à effet de serre**

La qualité de l'air constitue l'une des préoccupations majeures des Français, du fait notamment des effets néfastes de la pollution de l'air sur leur santé. Depuis les années 1990, sous l'impulsion de la réglementation européenne, les rejets de la plupart des polluants dans l'air diminuent en France. Cependant, certains territoires demeurent concernés par des dépassements des normes réglementaires et par des pics de pollution, notamment dans les zones localisées à proximité de certaines voies de circulation automobile.

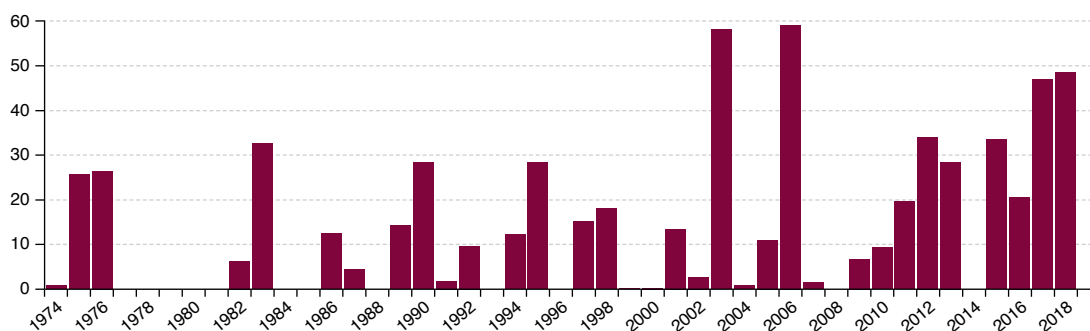
Si au niveau mondial, les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'accroissent de nouveau en 2018 (55,3 milliards de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), elles diminuent en France. Entre 1990 et 2019, les émissions de GES ont ainsi baissé de 19,6 %. Dans le cadre de la loi relative au climat et à l'énergie du 8 novembre 2019, la France s'est fixé pour objectif « de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050... ». L'atteinte de ces objectifs ambitieux suppose d'augmenter les efforts de baisse des émissions dans les différents secteurs économiques, en particulier dans le secteur des transports, dont les émissions ont augmenté de 9,4 % au cours de la période 1990-2019.

## Impacts du changement climatique

Les gaz à effet de serre, présents naturellement dans l'atmosphère, permettent de rendre possible la vie sur Terre. L'augmentation de leur concentration, induite par les activités humaines, tend cependant à rompre cet équilibre climatique. En 2018, la température moyenne de la planète est supérieure d'environ 1 °C par rapport à son niveau de l'ère préindustrielle, avec une tendance similaire en France. Au niveau national, on observe déjà au fil des décennies une augmentation du nombre de canicules avec un doublement à la fois du nombre de canicules et de la population exposée entre 1974-1983 et 2004-2013 (graphique 6).

**Graphique 6 : population exposée à au moins une canicule durant l'été en France**

En millions d'habitants



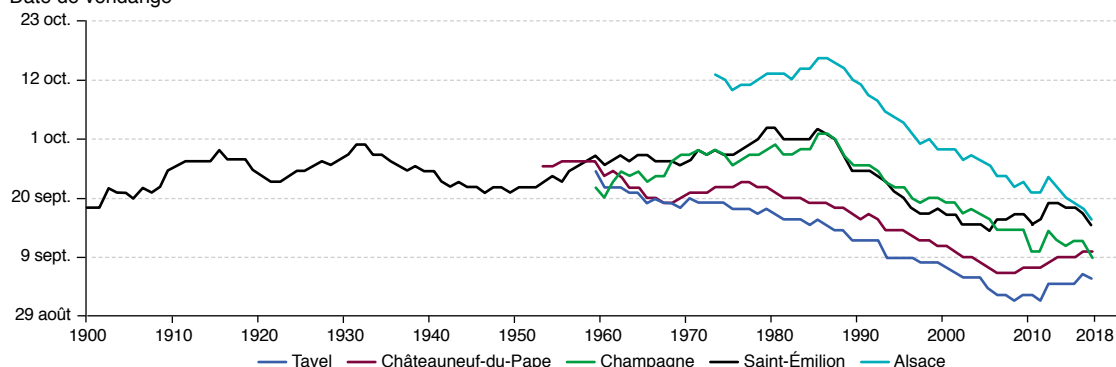
Champ : France métropolitaine.

Sources : Observatoire national sur les effets du changement climatique (Onerc) ; Météo-France ; Insee. Traitements : Santé publique France

Les différents rapports du GIEC présentent les impacts du changement climatique et alertent sur les effets physiques de chaque dixième de degré d'augmentation des températures sur la faune et la flore. Au-delà des risques pour les milieux naturels, les risques climatiques peuvent également affecter la société (évolution des températures, de la pluviométrie, du niveau des mers, augmentation des événements climatiques extrêmes, etc.). Un des marqueurs révélateurs du réchauffement climatique est l'avancée des dates de vendanges qui est corrélée essentiellement à l'évolution de la température (graphique 7).

**Graphique 7 : évolution de la date des vendanges (moyenne décennale) pour un panel de vignobles français**

Date de vendange



Sources : Observatoire national du réchauffement climatique (Onerc) ; Inter-Rhône ; INRA Colmar ; Comité interprofessionnel du vin de Champagne. Traitements : Onerc

Face à ces enjeux, des investissements sont engagés chaque année en faveur du climat. En 2018, selon l'institut I4CE, les investissements des ménages, des entreprises et des administrations publiques dans ce domaine ont atteint 45,7 Md€, chiffre en constante augmentation depuis 2014. Ces efforts financiers sont principalement dirigés vers des secteurs ou des actions touchant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ou la construction d'infrastructures durables. Cet institut estime que 15 à 18 Md€ supplémentaires par an seraient nécessaires d'ici 2023 pour engager la France vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

## partie 1 : vue d'ensemble

### UNE AUGMENTATION DES MOYENS FINANCIERS CONSACRÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

De nombreuses actions sont mises en œuvre par l'ensemble des agents économiques pour prévenir les dommages causés à l'environnement ou pour les réparer.

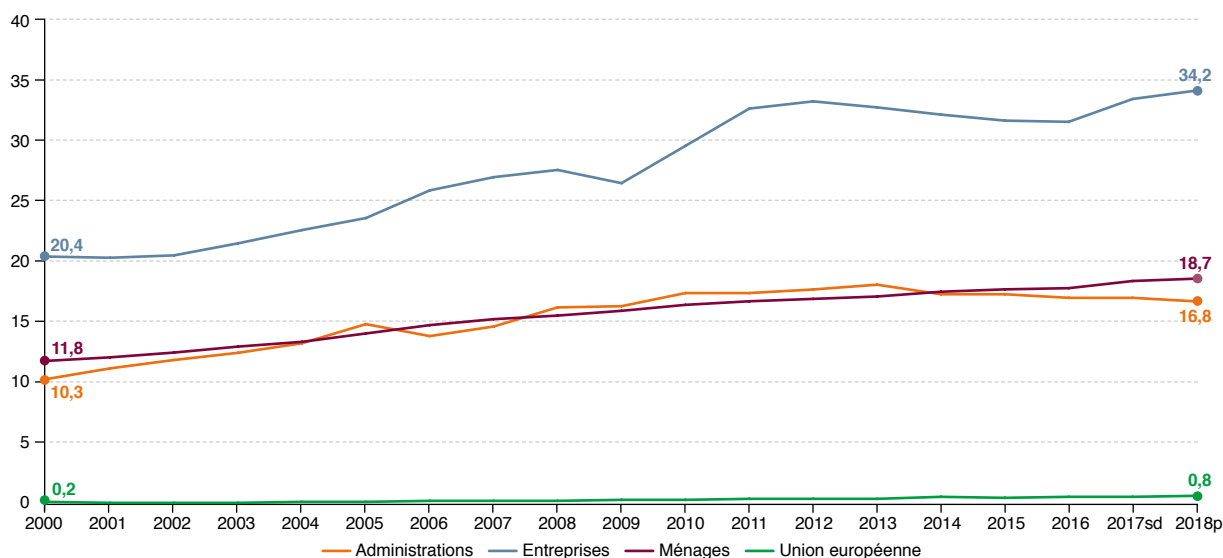
#### En 2018, plus de 70 Md€ consacrés aux dépenses liées à l'environnement

En 2018, les moyens financiers affectés aux dépenses liées à l'environnement atteignent 70,5 Md€, soit 3 % du PIB. Ces dépenses mesurent les montants dépensés par les ménages, administrations publiques et entreprises dans la protection de l'environnement et dans la gestion durable des ressources.

À ces dépenses peuvent être ajoutées les dépenses en lien avec les énergies renouvelables (8,6 Md€ en 2018) et les dépenses d'investissement en faveur du climat (45,7 Md€ en 2018). Les principales composantes des dépenses en lien avec la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources concernent le domaine de l'eau, notamment la gestion des eaux usées et la distribution d'eau, ainsi que celui de la gestion des déchets. Viennent ensuite les dépenses liées à la lutte contre la pollution de l'air, à la préservation des sols, à la lutte contre les nuisances sonores et à la protection de la biodiversité. Les entreprises sont les principaux financeurs des dépenses liées à l'environnement (34,2 Md€, soit 48,5 % des dépenses), devant les ménages (18,7 Md€) et les administrations publiques (16,8 Md€) - (graphique 8).

#### Graphique 8 : évolution des dépenses liées à l'environnement par agent financeur

En Md€ courants



sd = données semi-définitives ; p = données provisoires.

Notes : les sources de données utilisées ne permettent pas de comptabiliser de manière exhaustive les financements européens. Ceux-ci ont donc tendance à être sous-estimés. Les financements européens pris en compte proviennent essentiellement des fonds Feder et Feader.

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2020

La dépense relative à la gestion des déchets et à la récupération des matières premières de recyclage (25,6 Md€, soit plus de 36 % du total) est en constante augmentation depuis 2010. Cela s'explique notamment par un développement de nouvelles obligations dans la collecte, telles que la mise en place de la collecte sélective, le financement des investissements dans les usines de traitements des ordures

ménagères ou le développement des déchèteries. Ces actions ont notamment permis un accroissement du taux de recyclage des déchets et une diminution des quantités de déchets non valorisés. En 2018, 48,5 % des déchets non minéraux non dangereux ont été recyclés. La France s'est fixé comme objectif de porter ce taux de recyclage à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

## partie 1 : vue d'ensemble

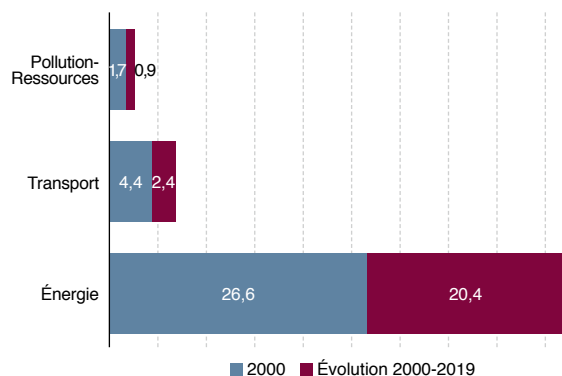
### Un signal prix pour inciter au changement de comportement

Des dispositifs d'incitation, comme la fiscalité environnementale, sont par ailleurs instaurés. Celle-ci vise à intégrer dans les prix une partie du coût des effets négatifs des modes de vie sur l'environnement. Il est attendu de l'augmentation des prix qui en résulte une évolution des pratiques de consommation. Dans le système de comptabilité environnemental européen, la fiscalité environnementale se décompose en quatre catégories : les taxes sur l'énergie (consommation de carburants ou d'électricité par exemple), les taxes sur les transports (immatriculation de véhicules, taxes sur les opérateurs de transport), les taxes sur la pollution (émissions atmosphériques, pollution de l'eau) et les taxes sur les ressources (extractions de matières premières, captage d'eau) - (graphique 9).

En France, le produit des recettes fiscales environnementales s'élève à 56,4 Md€ en 2019 contre 40,3 Md€ en 2005. Le poids de la fiscalité environnementale en France se rapproche ainsi de la moyenne de l'UE (2,3 % du PIB en 2019).

### Graphique 9 : évolution des recettes fiscales environnementales par catégorie

En Md€ courants



Champ : France.  
Source : SDES, 2020

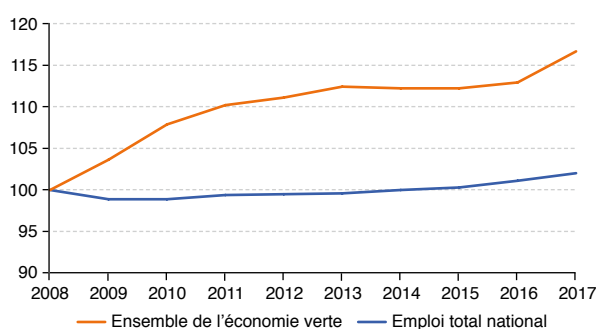
### ÉCONOMIE VERTE ET FORMATIONS ENVIRONNEMENTALES EN HAUSSE

Atteindre la sobriété carbone, énergétique et matière nécessite également de faire évoluer les modes de production et de développer les activités favorables à l'environnement. Les activités de l'économie verte s'inscrivent dans cette optique en produisant des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement et la gestion des ressources (secteur des « éco-activités ») ou une meilleure qualité environnementale sans que ce soit la finalité première de l'entreprise (dites « activités périphériques »). En 2017, l'économie verte mobilise plus de 972 000 emplois en équivalent temps plein, que ce soit dans le secteur des « éco-activités » (539 200 emplois) ou des « activités périphériques » (433 500 emplois). Cela représente au total 3,7 % de l'ensemble des emplois en France.

L'emploi dans les entreprises de l'économie verte<sup>2</sup> a augmenté de près de 16,5 % entre 2008 et 2017 (contre + 2 % dans l'ensemble de l'économie) - (graphique 10). Le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, pompes à chaleur, biocarburants) et de l'agriculture biologique explique en grande partie cette progression dans le secteur des éco-activités. L'augmentation de l'emploi dans les activités périphériques est principalement due aux investissements dans les transports en commun et dans le réseau ferroviaire (lignes à grande vitesse et réseau francilien).

### Graphique 10 : évolution de l'emploi dans les activités de l'économie verte

En indice base 100 en 2008



Note : ce graphique est basé sur le nouveau périmètre des éco-activités et des activités périphériques (voir glossaire).  
Champ : France.

Sources : Insee, EAP, Esane, Comptes nationaux base 2014 ; Ademe ; Agence BIO. Traitements : SDES, 2020

En 2017, près de 4 millions de personnes exercent un métier en lien avec l'environnement. Au sein de cette population, seules un peu plus de 142 000 personnes occupent un métier dit « vert » à finalité environnementale, principalement dans les secteurs de la distribution d'énergie, l'assainissement des eaux usées, le traitement des déchets et la protection de la nature. Les professions vertes représentent un poids relativement modeste au sein de l'ensemble des professions (0,5 % de l'emploi total) et ont légèrement diminué entre 2012 et 2017 (- 1,40 % contre + 0,5 % dans l'ensemble des professions). Les autres métiers sont dits « verdissants » dans le sens où ils sont concernés par des évolutions de métiers ou de compétences en lien avec la transition écologique et relèvent de domaines d'activité très variés (bâtiments, transports, industrie, recherche et développement, agriculture-sylviculture, etc.). Ces métiers représentent 14 % de l'emploi toutes professions confondues.

En 2018, la production des éco-activités atteint 104,3 Md€ (soit 2,5 % de la production française), principalement dans les activités de protection des sols et des masses d'eau (agriculture biologique, production d'énergie renouvelable, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets et gestion des eaux usées). Ces secteurs d'activité ont vu leurs productions augmenter de 4,5 % par an en moyenne, contre 2,5 % pour l'ensemble de l'économie. Ce dynamisme est principalement porté par l'agriculture biologique (+ 13,5 % par an).

<sup>2</sup> L'ensemble des emplois de chaque entreprise considérée comme environnementale est comptabilisé dans l'économie verte. Le principe est identique concernant les activités périphériques.



## partie 1 : vue d'ensemble

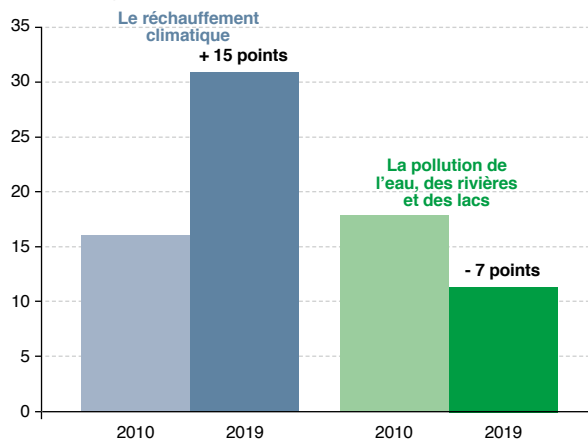
L'intégration de l'environnement dans les activités économiques passe également par le développement d'une offre de formation adéquate. À la rentrée 2017-2018, plus de 96 000 étudiants sont ainsi inscrits dans l'une des formations répertoriées dans le champ de l'environnement. La part de la composante environnementale au sein des formations initiales augmente régulièrement (12 % de l'offre de formation en 2017 contre 10 % en 2008). Une grande majorité de ces formations (55 %) s'oriente autour de la protection de la nature et des milieux ou de la prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques. Les autres domaines concernent la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, l'aménagement du territoire ou la gestion sociétale de l'environnement par exemple. Entre 2008 et 2017, le nombre d'élèves et d'étudiants dans les filières environnementales a augmenté de 42 %, alors que dans le même temps, les filières non environnementales ont vu leurs effectifs baisser de 13 %.

### POLLUTION DE L'AIR ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : LES PRINCIPALES CAUSES DE PRÉOCCUPATION DES FRANÇAIS

L'intégration de la question environnementale dans les choix de consommation et de mode de vie des citoyens représente un enjeu important. Cependant, le niveau de préoccupation environnementale et les actions mises en place par les Français dépendent très souvent du contexte socio-économique. Ainsi, les enjeux environnementaux apparaissent moins importants pour les citoyens lors de crises économiques ou d'une dégradation du marché de l'emploi. D'une manière générale, les préoccupations autour du réchauffement climatique (+ 15 points entre 2010 et 2019) et de la pollution de l'air (+ 2 points) restent les principales préoccupations environnementales des Français. À l'inverse, les inquiétudes autour de la pollution de l'eau, des rivières et des lacs sont en diminution sur la même période (- 7 points) - (graphique 11), devant les catastrophes naturelles (en baisse de 4 points depuis 2010). Le changement climatique est également la principale préoccupation des Européens.

### Graphique 11 : les deux principales évolutions des préoccupations environnementales des Français

En % et en points



Source : SDES, Plateforme Environnement de l'enquête de conjoncture auprès des ménages réalisée par l'Insee, 2020

Devant cette menace, les citoyens sont régulièrement incités à agir à leur niveau pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les résultats d'une enquête Eurobaromètre, réalisée en 2019 à l'initiative de la Commission européenne, montrent que le niveau de préoccupation des Français à l'égard du changement climatique est supérieur à la moyenne observée à l'échelle européenne. Il en va de même concernant l'implication individuelle : 64 % des personnes interrogées en France déclarent contribuer à leur échelle à la lutte contre le changement climatique, contre 60 % pour l'UE28.

Si les Français semblent davantage agir en faveur de l'environnement que la moyenne des Européens, c'est particulièrement vrai dans les logements (gestion des déchets, maîtrise des consommations énergétiques). Ces actions sont jugées plus faciles à mettre en œuvre qu'une moindre utilisation de la voiture ou l'achat de produits éco-labellisés par exemple, mais ne sont pas forcément celles jugées les plus efficaces.